



Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2014

Soixante-huitième session
Point 148 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 décembre 2013

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/68/672)]

68/258. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Rappelant la résolution [2126 \(2013\)](#) du 25 novembre 2013, par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei jusqu'au 31 mai 2014,

Rappelant également sa résolution [67/270](#) du 28 juin 2013 relative au financement de la Force,

1. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

2. *Prie* le Secrétaire général de tirer pleinement parti des modules et des gammes de services prédéfinis, notamment pour accélérer le déploiement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière afin qu'il soit pleinement opérationnel ;

3. *Prend note* du paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif ;

4. *Réaffirme* le paragraphe 10 de sa résolution [67/270](#) ;

Modalités de financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

5. *Décide* d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, au titre de l'exercice allant du

¹ A/68/519.

² A/68/620.



1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, un crédit de 38 468 600 dollars des États-Unis destiné à financer le fonctionnement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, en sus du crédit de 307 058 200 dollars qu'elle a déjà ouvert au titre du même exercice par sa résolution [67/270](#) ;

Modalités de financement du crédit ouvert

6. *Décide*, compte tenu du crédit de 281 470 017 dollars qu'elle a déjà ouvert au titre de la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 mai 2014 par sa résolution [67/270](#), de répartir entre les États Membres, au titre de la même période, un montant supplémentaire de 35 262 883 dollars, conformément aux catégories qu'elle a actualisées dans sa résolution [67/239](#) du 24 décembre 2012 et selon le barème des quotes-parts pour 2013 et 2014, indiqué dans sa résolution [67/238](#) du 24 décembre 2012 ;

7. *Décide également* que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il sera déduit des sommes réparties en application du paragraphe 6 ci-dessus la part de chaque État Membre dans le montant de 86 350 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui représente l'écart positif par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour la Force pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 mai 2014 ;

8. *Décide en outre*, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, de répartir entre les États Membres, au titre de la période du 1^{er} au 30 juin 2014, un montant supplémentaire de 3 205 717 dollars, conformément aux catégories qu'elle a actualisées dans sa résolution [67/239](#) et selon le barème des quotes-parts pour 2014, indiqué dans sa résolution [67/238](#) ;

9. *Décide* que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X), il sera déduit des sommes réparties en application du paragraphe 8 ci-dessus la part de chaque État Membre dans le montant de 7 850 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui représente l'écart positif par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour la Force pour la période du 1^{er} au 30 juin 2014 ;

10. *Décide également* de poursuivre à sa soixante-huitième session l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ».

*72^e séance plénière
27 décembre 2013*